



N° 4 – Septembre 2020

INFOS COMMUNALES



## Excursion des aînés de la commune de Musson

**Le 6 octobre 2020**

Chaque année, l'administration communale de Musson organise une excursion en faveur des personnes âgées de 60 ans, des pensionné(e)s et leurs conjoints domiciliés dans la commune.

Cette année, en raison de la crise que nous connaissons, elle n'a pas lieu à la date habituelle, mais est reportée au **mardi 6 octobre**. Toutes les mesures seront prises pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions, sous réserve bien sûr de l'évolution de la situation. En collaboration avec la CCCA ( Commission Consultative Communale des Aînés ), il vous est proposé de faire une très belle escapade à **Lessines, dans le Hainaut**.

Nous passerons une magnifique journée dans cette localité à l'histoire riche.



**Renseignements :** Jean Gonry (membre de la Commission Consultative Communale des Aînés : CCCA), tél. : 063/67 76 89 ou 0494/37 98 48

**Inscriptions :** Administration communale de Musson tél. : 063/38 08 46 (aux heures de bureau : 9-12h et 14-16h)

**Prix :** 55€ tout compris

N'hésitez pas à vous inscrire et à effectuer le paiement pour le **28 septembre** au plus tard, car il faut effectuer les réservations.

**N° de compte :** BE87 0910 0051 0994 avec la communication EXCUR2020 et les nom et prénom,

## 1. Noces de Brillant, de Diamant et d'Or 2020

Au moment d'écrire ces lignes, toujours dans le cadre des mesures concernant la pandémie du Covid-19, il ne nous est pas encore possible d'assurer que tous les couples pourront être reçus de manière habituelle par l'Administration communale.

Néanmoins ils méritent déjà tous nos plus sincères félicitations !

**3 couples fêtent cette année leurs Noces de Brillant ou Palissandre (65 années de mariage) :**

- Mr et Mme SCHILTZ-RECHT (Mussy-la-Ville).
- Mr et Mme DE SA-SCHUMACHER (Musson).
- Mr et Mme PETREMENT-FELTZ (Musson).

**5 couples fêtent leurs Noces de Diamant (60 années de mariage) :**

- Mr et Mme CASAVECCHIA-CRETARO (Musson).
- Mr et Mme GUELF-TOUSSAINT (Signeulx).
- Mr et Mme GUILLAUME-FRANCOIS (Musson).
- Mr et Mme LARUE-RENSON (Mussy-la-Ville).
- Mr et Mme SIZAIRE-GILLET (Mussy-la-Ville).

**11 couples fêtent leurs Noces d'Or (50 années de mariage) :**

- Mr et Mme STEVENNE-CHABOTTEAU (Musson).
- Mr et Mme DUBRU-THIRY (Musson).
- Mr et Mme FELTUS-MOUSTY (Musson).
- Mr et Mme LEGUEBE-TRODOUX (Musson).
- Mr et Mme MATHIEU-HINCK (Signeulx).
- Mr et Mme CASILLO-FASULO (Musson).
- Mr et Mme CASILLO-GARGANO (Musson).
- Mr et Mme BURTON-FLECHE (Musson).
- Mr et Mme HARVENT-DEVIGNE (Mussy-la-Ville).
- Mr et Mme LETTE-LAMBERT (Signeulx).
- Mr et Mme WATRIN-GOFFINET (Musson).

## 2. Interdiction de rassemblements

Comme la plupart d'entre vous ont déjà pu lire sur les réseaux sociaux ou vu dans la presse, il est interdit (cfr Arrêté Police Bourgmestre du 21/08/20 [www.musson.be/actualites/ordonnance-de-police-de-la-bourgmestre](http://www.musson.be/actualites/ordonnance-de-police-de-la-bourgmestre)), sous peine d'amendes, de se réunir à plus de 3 personnes de 20h à 8h dans certains quartiers de la Commune : Place Abbé Goffinet, Quai de la Batte, rue de Gaume, rue Andréa Boucq, rue de France (abords centre sportif) et rue du 113ème RIF (abords maison de village).



Cette mesure, certes très forte, prise suite aux nombreuses dégradations de bâtiments communaux et privés ainsi que de multiples incivilités subies depuis plusieurs semaines, vise à retrouver sécurité et sérénité au sein de nos villages.

### 3. Covid-19 : situation au sein de notre commune

Le Coronavirus occupe encore largement l'actualité. Des individus sont encore infectés et certains en décèdent toujours.

Nous ne sommes pas encore arrivés à la fin du déconfinement qui certes, devient très long et où certaines mesures sont encore prises pour éviter la propagation de ce virus, même si jusqu'à maintenant notre commune a été relativement épargnée.

Néanmoins, nous vous rappelons l'importance de bien respecter les consignes et les conseils comme celui du port du masque dans des lieux où vous pourriez croiser du monde.

Le port du masque, de n'importe quel type, ne dispense pas des autres mesures de protection comme la distanciation sociale, le lavage et la désinfection des mains.

A ce sujet, nous vous informons qu'il est toujours possible de retirer le masque offert par le Gouvernement fédéral au sein des pharmacies.

Pour ceux qui disposent de masques artisanaux, vous pouvez encore vous procurer des filtres au sein du service population de l'administration communale pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Respectez également les mesures édictées en ce qui concerne les contacts avec autrui (bulle sociale, nombre limite de personnes, ...)

Certains secteurs (culturels, associatifs, sportifs, Horeca, ...) sont en grande difficulté et n'ont pas encore pu reprendre leurs activités de façon normale. Pensez à eux dès que cela sera possible en participant à leurs activités, tout comme vous soutenez déjà vos commerçants locaux.

Si chacun respecte toutes les consignes et mesures indiquées, nous pouvons avoir l'espoir d'arriver au bout de cette pandémie mais nous devons encore nous montrer patients et apprendre à vivre avec pour le moment.

### 4. Opération « Be Wapp » 2020

Comme chaque année, notre commune participe à l'opération propreté. Suite à la pandémie du Covid-19

celle-ci, prévue initialement en mars, a été reportée **au samedi 26 septembre dès 9 h.**

Nous faisons donc **appel aux volontaires** pour ce ramassage des déchets.

Cette opération vient en soutien aux équipes des « Ambassadeurs de la propreté » qui agissent toute l'année et que nous remercions vivement.

Pour les participants à « Be Wapp », des responsables vous donnent rendez-vous de 9h à 9h30 dans nos différents villages :

**Musson**, devant la Mairie

**Baranzy**, devant l'église

**Mussy-la-Ville**, place Abbé Alexandre

**Willancourt**, devant l'église

**Signeulx**, devant la maison de village



Du matériel vous sera fourni pour cette démarche citoyenne.

Voici les mesures particulières, dans le cadre du Covid-19 :

- Les ramassages seront opérés par petits groupes de 10 personnes maximum dans le respect des règles de distanciation sociale et de port du masque.

- Le port des gants est obligatoire.

- Les déchets seront placés directement dans le sac adéquat afin d'éviter une manipulation ultérieure et les sacs seront fermés directement après l'opération de ramassage.

- Les écoles n'organiseront pas de sortie en rue pour ramasser les déchets. Des activités en lien avec les déchets seront proposées aux écoles par Be Wapp. Des questions ? La cellule Be Wapp est à votre écoute via : [info@bewapp.be](mailto:info@bewapp.be) ou par téléphone au 081/32 26 40 ou via [gnp@bewapp.be](mailto:gnp@bewapp.be)

### 5. Vente de bois de chauffage

La vente de bois de chauffage est prévue le **samedi 10 octobre 2020** à 9h30 à la Maison de Village de Signeulx. **Plus d'informations** : 063/38 08 46 ou [commune@musson.be](mailto:commune@musson.be)

### 6. Rappel des dispositions concernant l'allumage de feux

Selon l'article 89 du Code rural, tout feu est interdit, sous peine d'amendes, à moins de 100 m des habitations, bois, vergers, haies ou tout autre dépôt de matières inflammables ou combustibles.

Au vu de la situation de sécheresse que nous vivons actuellement, il est vivement déconseillé d'allumer un feu.



## 7. Opération OFNI 2020

### Ici, nous arrêtons les OFNI's !

Tel est le slogan visible en ce moment sur le pont de la rue des cités à Musson.

En effet, depuis le 25 juin dernier, une opération contre les Objets Flottants Non Identifiés (OFNI) est en place sur La Batte.

Ces OFNI's sont des déchets retrouvés dans et autour de nos cours d'eau : canettes, bouteilles, sachets plastiques, ballons, autres emballages, déchets verts et même des encombrants.

Afin de limiter la propagation de ces déchets abandonnés directement dans les rivières, les avaloirs ou même les égouts, le Contrat de Rivière Semois-Chiers s'est associé au Service Public Wallon (SPW) et avec la commune de Musson pour installer un barrage flottant sur la Batte jusqu'au mois d'octobre prochain.

Ce type de barrage permet de contenir les déchets de surface se baladant sur nos cours d'eau et à terme dans la mer. Parce qu'ils sont mouvants et passent sous les ponts, ces déchets sont parfois peu remarqués. De plus, ces barrages sensibilisent la population et les écoles sur ce type de pollution.

En effet, cela nous permet de nous rendre compte de la quantité de déchets flottants, qui ne forment que la face visible de l'iceberg, que peuvent drainer nos cours d'eau et donc du travail encore important à réaliser concernant la gestion des déchets et l'éducation environnementale.

En 2019, cette collecte de déchets d'un nouveau genre avait notamment rendu possible de rassembler six ballons, un frisbee, divers déchets plastiques, des bouteilles en plastique, des déchets en verre et métallique, une dizaine de morceaux de frigolite et un tapis repose-genoux.

Rendez-vous donc dans quelques semaines pour l'inventaire de notre capture.

Halte aux déchets sauvages et n'oubliez pas ... Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

## 8. Avis d'enquête publique

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont : Les Administrations communales de Musson et d'Aubange.

Les terrains privés concernés pour Musson sont situés Rue Palgé à 6750 Musson et cadastrés : 1ère division, section B n°873B, 866C.

Le projet est de type : création d'une liaison cyclo-piétonne Halanzy-Musson (les rues concernées pour Musson sont : les rues Georges Bodard et Palgé), et présente les caractéristiques suivantes :

conformément aux articles R.IV.40-1, S1er, 7 ; D.VIII.7 et suivants D.IV.41, alinéa 4 du CoDT et au décret voirie du 6 février 2014, lorsqu'il y a modification, suppression et création d'une voirie communale, une enquête publique doit être organisée - objet de la demande : sur le territoire de Musson c'est la création d'une liaison cyclo-piétonne Musson-Halanzy sur le domaine public avec la prolongation du chemin vicinal n°18 sur les parcelles cadastrées 1ère division, section B n°873B et 886C dans le but de rejoindre la liaison d'Halanzy.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles précités du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Musson, Service Urbanisme, Place Abbé-Goffinet 1, 6750 Musson :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h ;

- Le samedi de 9h à 11h ou sur rendez-vous. Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. UGHI 063/380840 ou [commune@musson.be](mailto:commune@musson.be).

**L'enquête publique est ouverte le 15 septembre 2020 et clôturée le 15 octobre 2020 à 11h.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Musson, Place Abbé-Goffinet 1 à 6750 Musson ;

- Par télécopie au numéro 063/380.843

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@musson.be](mailto:commune@musson.be)

- Remises à Mme La Directrice générale C. ROSKAM dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-dessus.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Réclamations - PUP32-2020-COMMUNE.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. UGHI ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 15 octobre 2020 à 11:00 à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est M. UGHI, dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-dessus.

**Par le Collège :**

La Directrice générale : **C. ROSKAM**

Les Echevin(e)s : **D. GUEBELS, V. RECHT**

**C. BONNIER**

La Présidente du CPAS : **M. VITULANO**

La Bourgmestre : **S. GUILLAUME**



# CONFÉRENCE

ENTRÉE  
GRATUITE



Le mardi 29  
septembre à 19H30



à la Maison de village  
à Signeulx  
(rue du 113ème RIF, 3)

## “Livre-ensemble et grandir en confiance”

avec Morgane Thomine-Desmazures, formatrice



Éducation bienveillante, Littérature jeunesse, Pédagogie Montessori



Qui est l'Enfant? Le tout-petit? Et l'Enfant qui grandit?  
Nous le côtoyons chaque jour mais le connaissons-nous  
suffisamment? Comment l'accompagner avec bienveillance  
alors qu'il découvre le monde?

Et si les livres pour enfants renfermaient des réponses à  
ces questions...

Le temps d'une soirée, Morgane Thomine-Desmazures,  
conceptrice de L'Enfant-racines et formatrice, vous  
emmène en voyage en Littérature jeunesse à la rencontre  
de l'Enfant et de pratiques pour l'accompagner  
positivement - en conscience mais sans complexe!

**Au vu de la situation sanitaire,  
inscriptions obligatoires :**

Isabelle Guarneri-Durtka  
063/38 08 49  
isabelle.durtka@musson.be



Organisée par le service accueil temps libre et la commission communale de l'accueil de Musson.

